



Tél: (514) 390-0110 • Web: <http://www.asse-solidarite.qc.ca/>  
2065 rue Parthenais, local 383, Montréal (QC), H2K 3T1

À l'attention de la cour,

Récemment, Monsieur Jaggi Singh fut formellement inculpé d'avoir « conseillé de commettre un méfait de plus de 5000\$ », suite à ces déclarations publiques à la veille des manifestations de juin 2010 dans le cadre du sommet du G8 et du G20 qui se tenait à Toronto. Par cette lettre, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), un syndicat national étudiant regroupant plus de 40 000 étudiants et étudiantes des cégeps et universités québécoises, tient à exprimer son appui inconditionnel aux propos tenus par Monsieur Singh.

Les propos de Monsieur Singh représentent en effet l'opinion de plusieurs milliers de personnes, souvent les plus précaires de notre société, qui considèrent eux aussi absolument illégitimes les sommets internationaux du G8 et du G20, ainsi que les mesures sécuritaires d'envergure les entourant. L'imposant mur de protection, érigé par les forces policières torontoises en juin 2010 pour protéger les dirigeants et dirigeantes contre ceux et celles qu'ils et elles sont d'ailleurs, ironiquement, censé-e-s représenter, est peut-être l'expression la plus choquante de l'illégitimité de l'événement. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'appuyer sincèrement les propos de Monsieur Singh qui, selon la plus élémentaire liberté d'expression qu'est censée lui garantir la Charte canadienne des droits et libertés, affirma publiquement en juin dernier, qu'il était normal légitime et même souhaitable que des manifestants et manifestantes s'en prennent à ce symbole d'oppression. Jusqu'à preuve du contraire, il s'agit d'une opinion politique que Monsieur Singh a le droit de défendre sur la place publique. La cour peut donc être assurée de notre solidarité la plus profonde avec l'accusé.

Les accusations portées contre Monsieur Singh sont non seulement illégitimes, répressives et anti-démocratiques, mais elles sont aussi absolument vaines. Comme la cour l'a elle même admise, aucune sentence ne saurait faire changer les opinions politiques de Jaggi Singh, ni les nôtres d'ailleurs, ni celles des milliers de citoyens et de citoyennes qui considèrent légitime et souhaitable l'action d'individus qui, en réalité, ne font que réclamer ce que le système actuel est censé leur garantir: la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de manifestation et la démocratie. Les opinions politiques de Monsieur Singh sont, malheureusement pour les forces policières et les pouvoirs économiques et politiques, fortement répandues à travers la population et la société civile canadienne. Si les tribunaux décident de créer un précédent en criminalisant les propos de Monsieur Singh, la Couronne devra s'attendre à poursuivre les milliers d'autres citoyens et citoyennes qui les partagent et les répètent chaque jour dans leurs communautés.

Avec la certitude de revoir Monsieur Singh dans la rue quelque soit le verdict de la cour,

Le conseil exécutif de l'ASSÉ

*Seule association étudiante nationale comprenant des membres de tous les cycles d'enseignement supérieur confondus, l'ASSÉ regroupe actuellement plus de 40 000 membres dans les cégeps et les universités du Québec. Elle milite depuis sa*

*création pour l'accessibilité à un système d'éducation gratuit, public et de qualité.*